



Le Bulletin des Jardins Taché

Volume 9, numéro2, septembre 2007

Une initiative de l'Association des résidants des Jardins Taché

Visite de la ferme Moore : beauté du passé retrouvée!

Le dimanche 10 juin dernier, avait lieu une visite du domaine de la ferme Moore et de ses bâtiments rénovés. À la demande de l'ARJT, la Commission de la capitale nationale (CCN) a organisé cette première visite guidée. Monsieur Pierre Dubé, urbaniste principal à la CCN, a servi de guide, avec compétence et enthousiasme, à une vingtaine de résidants du quartier. Les participants ont pu admirer le travail remarquable effectué par les planificateurs, architectes, ingénieurs et par la firme de construction responsable de la restauration de l'écurie et du manège. L'intérieur de l'écurie est superbe et l'accès aux galeries

supérieures permet de jeter un très beau coup d'œil sur l'ensemble du bâtiment. L'ARJT a aussi proposé à la CCN de poser une plaque explicative aux abords de la ferme sur le boulevard Taché.

Une deuxième visite pourra avoir lieu cet automne si des personnes se montrent intéressées à parcourir ce magnifique endroit riche d'une histoire qui date de 150 ans. Communiquez avec Luc Fugère, membre du CA de l'ARJT, au 819-778-6611 si la visite de cet automne vous intéresse.

Annie Drzymala



Dans ce numéro :

- ⊙ Visite de la ferme Moore ~ 1
- ⊙ Préservation de nos espaces verts ~ 2
- ⊙ Suivi de l'étude sur la circulation ~ 3
- ⊙ Pique-nique du quartier ~ 3
- ⊙ David contre Goliath ~ 4

Préservation de nos espaces verts

Nous avons la chance d'habiter un secteur entouré de remarquables espaces verts tels que le parc de la Gatineau et la ferme Moore. Pour la plupart d'entre nous, c'est cet environnement qui nous a attirés dans le quartier et qui fait que nous voulons y rester.

Au cours des derniers mois, l'ARJT est entrée en communication avec la Commission de la capitale nationale (CCN) au sujet, entre autres, de la visite des bâtiments de la ferme Moore. Le 10 juin dernier lors de cette visite (voir l'article écrit par Annie Drzymala à ce sujet), nous avons admiré le travail de consolidation des bâtiments et des terrains effectué à des coûts de plusieurs millions de dollars. Malheureusement, des graffitis étaient déjà tracés sur des bâtiments. Nous avons convenu de sensibiliser nos résidents à l'importance de respecter l'intégrité des travaux de cette qualité et de cette ampleur, payés grâce aux fonds publics.

D'autres activités répréhensibles se produisent aussi sur les terrains publics et nous vous demandons de signaler tout acte indésirable à la CCN en composant le numéro **613-239-5353**, où vous obtiendrez des services 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Parmi les actes indésirables, signalons :

- ❖ l'aménagement de foyers et le fait d'allumer des feux;
- ❖ la consommation d'alcool;
- ❖ la coupe d'arbres et d'arbustes;
- ❖ la construction de cabanes et de plates-formes;
- ❖ le déversement de déchets végétaux et l'empiètement des bordures de propriété.

Si vous êtes témoin d'un de ces actes, dont certains peuvent avoir de graves conséquences sur les personnes et les propriétés, vous pouvez le signaler au numéro ci-dessus. La confidentialité des appels sera respectée.

Nous disposons aussi, au centre du quartier, du parc municipal Ste-Thérèse et de ses aires de jeux pour les enfants. Malheureusement, ce printemps, la Ville a dû fermer et remplacer une des glissoires qui a été vandalisée, et ce, au coût de 6 000 \$ (coût payé, bien entendu, au moyen de nos taxes). Encore une fois, nous avons convenu avec les responsables du Centre de services de Hull de sensibiliser nos résidents à l'importance de respecter les biens publics et de bien comprendre les conséquences financières liées au vandalisme. Si vous remarquez que quelque chose est brisé dans le parc ou voulez signaler un problème, vous pouvez composer le **311**, service téléphonique de Gatineau, en place 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Vous recevrez un numéro de demande et les renseignements concernant l'appelant sont confidentiels.

Nous croyons que ces mesures aideront à conserver l'intégrité des biens publics, à protéger les résidents et à conserver le charme de notre quartier. Vous pouvez aussi contribuer à ces efforts en incitant les gens qui vous entourent à prendre soin de la propriété publique, et ce, pour le bien de tous.

Françoise Houle

Comité de rédaction du Bulletin

Rédactrice : Julie Pelletier
Révision des textes : Claude Grondin *
Design : Marie Guttadauria

Tirage : 500 exemplaires
Prochaine parution : Automne 2007

Un service de révision de texte est offert aux auteurs

Le conseil de l'Association des résidents des Jardins Taché 2006-2007

Annie Drzymala (présidente)	773-2019
Eric Sévigny (président sortant)	772-6879
Françoise Houle (secrétaire)	778-3815
Luc Fugère (trésorier)	778-6611
Julie Pelletier (rédactrice)	772-8501
Mélanie Théberge (directrice)	777-6713
David Côté (directeur)	770-8708
Diane Lemieux (directrice)	595-8984
Erin Murray (directeur)	777-1793
Steven Desjourdy (directeur)	773-2019

* Nota : Mme Claude Grondin passe le flambeau après plus de 5 ans de généreux services à titre de réviseuse du bulletin. **Milles mercis Claude !!!**



Suivi de l'étude sur la circulation et la sécurité sur les boulevards Taché et Lucerne et sur la vitesse excessive des autobus en zone scolaire

Le 21 juin dernier, l'ARJT a été convoquée à une rencontre de consultation sur le rapport de Cima Plus. Cette firme d'ingénieurs-conseils a reçu le mandat d'analyser le dossier préparé par l'ARJT dressant la liste des problèmes de sécurité repérés sur les boulevards Taché et Lucerne, plus précisément autour de l'école, à l'accès à la promenade de la Gatineau ainsi qu'à ses sorties. L'ingénieure de Cima Plus a tout d'abord mentionné qu'après avoir passé plusieurs jours dans le quartier à observer le déroulement de la circulation et à faire des comptages, il était évident qu'il y avait des problèmes et que des réaménagements s'imposaient. Elle nous a présenté des plans comportant plusieurs concepts d'aménagement comprenant des modifications majeures aux artères principales afin d'assurer la sécurité des piétons, surtout des écoliers, des cyclistes et des automobilistes circulant dans le quartier. Un représentant du conseil d'établissement de l'école Jean-de-Brébeuf était également présent à la rencontre et fera un compte-rendu des différentes options de réaménagement possibles autour de l'école.

Nous avons donc pu faire des commentaires et suggestions à l'ingénieure. Elle doit retravailler certains plans et, ensuite, nous pourrions discuter des

meilleures options à envisager. Dans les prochains mois, l'ARJT travaillera de concert avec le conseiller municipal, Alain Pilon, les ingénieurs de la Ville de Gatineau, l'école Jean-de-Brébeuf et l'ingénieure de Cima Plus afin de faire avancer le dossier.

Finalement, en mai dernier, l'ARJT a déposé une plainte à la Société de transport de l'Outaouais (STO) concernant le non-respect de la limite de vitesse en zone scolaire de 30 km/h de la part des chauffeurs d'autobus. La STO nous a répondu qu'après avoir effectué plusieurs vérifications, elle avait constaté que ses chauffeurs ne dépassaient pas la limite de vitesse permise dans cette zone à l'exception de quelques cas. La STO ajoute qu'elle rencontrera les chauffeurs fautifs et les sensibilisera afin qu'ils respectent la limite imposée. Puisqu'il s'agit ici de la sécurité de nos enfants et des résidents du quartier, je vous invite à déposer une plainte à la STO (par téléphone ou par courriel) si vous êtes témoin d'un cas où un chauffeur d'autobus dépasse la vitesse permise. Veuillez bien noter le numéro de l'autobus et l'heure de l'infraction.

Annie Drzymala

Le 8 septembre : pique-nique du quartier



Le samedi 8 septembre, aura lieu le traditionnel pique-nique du quartier. Cette année encore, la vente de garage se tiendra au parc Ste-Thérèse ou chez-vous entre 8 h et 16 h.

Les amateurs de biathlon (vélo / course) ont rendez-vous à 14 h pour démontrer leurs talents. Le tout sera suivi du tintamarre. Apportez des objets bruyants et faites-vous entendre. Départ du parc Ste-Thérèse à 15 h.

Vu le succès de l'an passé, les plus jeunes pourront encore s'amuser dans la structure gonflable.

À 17 h, aura lieu le traditionnel souper pique-nique, comprenant des chiens chauds (hot dog), fèves au lard, crudités et boissons (au coût de 5 \$ pour les adultes et de 2 \$ pour les enfants de 12 ans et moins). La musique sera de la partie!

En cas de pluie, la vente de garage aura lieu malgré tout, mais le pique-nique sera par contre annulé.

Si vous voulez participer et avez un talent particulier (jongleur, clowns, musicien), communiquez avec Steven Desjourdy au 819-773-2019.



David contre Goliath ou... l'affaire Dasken

On n'obtient jamais gain de cause auprès de l'hôtel de ville dit un dicton. Il y a trente-cinq ans, l'Association des résidants des Jardins Taché (à l'époque, l'Association des propriétaires des Jardins Taché) et plusieurs résidants en question ont découvert le goût amer de ce dicton. Cette affaire a déjà fait l'objet d'un article paru dans notre bulletin du avril 2000 et, plus récemment, *Le Droit* du 2 et 3 juin 2007 en fait aussi mention. Nous croyons qu'il serait intéressant pour les nouveaux résidants du quartier d'en connaître quelques détails.

Les années 1970 au Québec sont des années de changement et de mutation de certaines valeurs. Entre autres choses, les citoyens découvrent la force que procure l'effort collectif, surtout si la loi et des conseillers compétents sont de leur côté. C'est ainsi que l'« affaire Dasken » a pris naissance dans notre quartier en 1970 pour ce dénouer deux ans plus tard.

Rappelons quelques faits. En 1970, des terrains situés le long de la rue St-François et à l'endroit où se trouve maintenant le parc Ste-Thérèse sont vendus par les sœurs de l'orphelinat Ville-Joie-Sainte-Thérèse (maintenant le pavillon Jellinek) à Aylmer Holdings puis, en partie, revendus à Dasken Enterprises. Cette dernière s'apprête à construire six tours de 10 à 16 étages sur la rue St-François et les terrains avoisinant. Or, le zonage de la ville de Hull concernant cette section ne permettait pas la construction de bâtiments en hauteur. L'Association convoque ses membres à une réunion. Une des nouvelles résidentes et jeune avocate, M^c Renée Joyal, ainsi que d'autres citoyens nommément Lyse Caouette-Brochu, et Rachelle et Roland L'Arrivée se chargeront d'analyser le règlement de zonage, puis de s'opposer légalement, étapes par étapes, et ce, en amenant le cas jusqu'à la Cour Suprême du Canada, aux tentatives de légaliser, même « rétroactivement », une modification au règlement de zonage, au moyen

d'un projet de loi privé présenté au parlement de Québec. Le jugement de la Cour Suprême qui est rendu en décembre 1971 autorise la révocation des permis accordés à Dasken et la démolition par le promoteur de ce qui a déjà été construit.

La Ville ne veut pas lâcher prise et décide de changer elle-même le zonage rétroactivement, en suivant la procédure : annonce, zones de vote (limitées aux zones contiguës et non pas élargies à la ville entière; démarche qu'elle avait essayée dans un premier temps), etc. Les résidants remportent le vote du mois d'août 1972 et, donc, le zonage ne peut être changé. Restait la dernière étape : faire démolir, aux frais de Dasken, les portions des deux édifices déjà construits. Or, Dasken a déclaré faillite. C'est donc l'Association qui a fait venir un entrepreneur en démolition de Rouyn-Noranda. Des résidants ont payé en partie les coûts de ce travail.

Aujourd'hui, que reste-t-il de cette saga? On trouve dans le parc Ste-Thérèse une seule sculpture de l'artiste Luc Paris, intitulée *Enfin le soleil* et, malheureusement, pas de plaque commémorative des événements faisant mention d'un épisode qui a fait jurisprudence et qui a servi de d'autres comités de citoyens à travers le Québec, et des efforts soutenus fournis par une association vigilante et engagée et qui a à cœur, encore aujourd'hui, de préserver, avec l'appui des résidants, le caractère résidentiel et communautaire du quartier.

Françoise Houle

(Merci à Jean-François Léger de la rue Gabriel-Lacasse, auteur de l'article paru en avril 2000 dans le *Bulletin* et à Denis Gratton du *Droit*, qui m'ont autorisée à utiliser leurs articles respectifs. Certains résidants engagés dans l'affaire sont déménagés ou décédés. Par contre, Lyse Brochu, toujours résidente de la rue Moncion, a répondu à nos questions en juin dernier.)



N'oubliez pas le
pique-nique du quartier :
le 8 septembre!



Vous connaissez et appréciez les rouages de la langue française?? Alors sachez que nous sommes à la recherche d'un(e) bénévole pour faire la révision des textes du bulletin. Contactez **Julie Pelletier, 819-772-8501** si cela vous intéresse!